

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 87<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 MAI 2022, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 16 JUIN 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA 87<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 10 MAI 2022, PAR CONFÉRENCE WEB**

---

**PRÉSENTS**

Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 <sup>re</sup> vice-présidente	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

**ABSENTS**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, René	président	Ville de Matagami

**INVITÉS**

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Isabelle Lessard, agissant à titre de présidente du conseil d'administration, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 10 h 40.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Isabelle Lessard fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 86<sup>e</sup> séance régulière tenue le 31 mars 2022
4. Administration et finances
  - 4.1 Correspondance
5. Ressources humaines
  - 5.1 Échelles salariales 2022-2023
6. Ententes et partenariats
  - 6.1 Fonds de transition Matagami
  - 6.2 Offre de services – Soutien au travail autonome (STA) 2022-2023
7. Programmes de soutien au développement social
  - 7.1 Autorisation - Projets de 5 000 \$ et moins
  - 7.2 FQIS-077 – Ateliers, rencontres et soutien pour les proches aidants – VVB
  - 7.3 FQIS-078 – Camp de Volleyball 2022 – CHI-CHA
  - 7.4 PDC-080 – 3<sup>e</sup> édition du Défi des recrues Baie-James – REG
  - 7.5 PF-031 – 22<sup>e</sup> édition du Festival en août – CHI
  - 7.6 PF-032 – Fête nationale 2022 – LSQ
8. Programmes de soutien au développement économique
  - 8.1 PSAE-017 – Présentation au salon véhicule électrique de Montréal – CHA
  - 8.2 PSAE-018 – Mission à Vancouver – CHA
  - 8.3 PSAE-019 – Convention annuelle doTERRA en Utah – CHA
  - 8.4 PSAE-020 – Congrès mondial des parfumeurs à Miami – CHA
  - 8.5 PSAE-021 – Sommet des partenaires d'approvisionnement au Brésil - CHA
9. Provision pour mauvaises créances et radiation
10. Appui à Interfor – approvisionnement de la scierie de Matagami
11. Divers
12. Questions du public
13. Prochaine séance
14. Levée de la séance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 86<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 31 MARS 2022**

Le procès-verbal de la 86<sup>e</sup> séance régulière tenue le 31 mars 2022 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 86<sup>e</sup> séance régulière tenue le 31 mars 2022 comme présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 25 mars au 4 mai 2022 est déposée pour information.

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**5.1. ÉCHELLES SALARIALES 2022-2023**

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-03**

**D'ADOPTER** les échelles salariales 2022-2023 comme présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ENTENTES ET PARTENARIATS**

**6.1. FONDS DE TRANSITION MATAGAMI**

**CONSIDÉRANT QU'**en juin 2022, un Groupe de travail (GDT) a été créé pour adresser les impacts sociaux potentiels en lien avec la fermeture de Mine Matagami;

**CONSIDÉRANT QUE** ce GDT avait notamment pour mission de définir un cadre de financement pour les lier aux impacts sociaux prioritaires qui a mené à la définition du Fonds de transition Matagami;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Fonds doit être administré par une organisation située à Matagami et que l'Administration régionale Baie-James est maître en gestion de fonds de cette nature.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-04**

**D'ASSURER** la gestion du Fonds de transition Matagami;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents, de quelque nature qu'ils soient, relatifs à la gestion du Fonds pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2. OFFRE DE SERVICES – SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) 2022-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James offre déjà des services d'accompagnement à la clientèle entrepreneuriale jamésienne, et ce, à toutes les étapes de développement de leurs projets d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** Services Québec souhaite uniformiser le service à la Baie-James.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-05**

**DE DÉPOSER** une offre de services auprès de Services Québec afin que l'Administration régionale Baie-James coordonne la mesure Soutien au travail autonome à la Baie-James;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous documents afférents à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **7.1. AUTORISATION – PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James a adopté le cadre de gestion relatif à chacun des programmes et les différentes ententes sectorielles et administratives;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les projets sont traités avec les mêmes outils et la même diligence;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution ARBJCA-2018-08-16-27 visait à accélérer le processus de traitement des projets de 5 000 \$ et moins en développement social;

**CONSIDÉRANT QU'**entériner les décisions de la direction générale par le conseil d'administration n'atteint pas cet objectif;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait profitable d'uniformiser le traitement de l'ensemble des projets de 5 000 \$ et moins, et ce, au bénéfice des promoteurs.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-06**

**D'ABROGER** la résolution ARBJCA-2018-08-16-27;

**D'AUTORISER** la direction générale à statuer sur les demandes d'aide financière de 5 000 \$ et moins présentées dans le cadre des différents programmes et ententes à l'Administration régionale Baie-James;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer les protocoles d'entente, les conventions d'aide financière ou tout autre document de nature administrative et à poser tout geste utile ou nécessaire, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, dans le cadre des décisions liées à la présente résolution;

**QUE** les décisions prises à l'égard des différents projets soient déposées au conseil d'administration pour information.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2. FQIS-077 – ATELIERS, RENCONTRES ET SOUTIEN POUR LES PROCHES AIDANTS - VVB**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES) à l'objectif 1.1- Développer des compétences et améliorer le pouvoir d'agir pour des personnes seules et les familles en situation de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra d'offrir du soutien, des activités distrayantes, et contribuera à briser l'isolement des proches aidants.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-07**

**D'ACCORDER** au Club de l'Âge d'Or Val-Paradis une aide financière maximale de 13 225 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Ateliers, rencontres et soutien pour les proches aidants – VVB »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.3. FQIS-078 – CAMP DE VOLLEYBALL 2022 – CHI-CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAJLCPES) 2018-2023 à l'enjeu 1 - Augmenter l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Volleyball Nord-du-Québec veut innover et offrir des opportunités aux jeunes de pratiquer un sport;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes seront encouragés à adopter un mode de vie sain, à développer des amitiés et améliorer le sentiment d'appartenance envers la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux jeunes âgés de 10 à 17 ans de découvrir la discipline du volleyball afin qu'ils puissent améliorer leurs capacités physiques et mentales, tout en s'amusant.

**Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-08**

**D'ACCORDER** au Club de Volleyball Nord-du-Québec une aide financière maximale de 22 635 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Camp de Volleyball 2022 – CHI-CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.4. PDC-080 – 3<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI DES RECRUES BAIE-JAMES – REG

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités régionales de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2019-2022, par l'attraction, le soutien au développement, la diversification économique et la rétention des jeunes à leur milieu de vie.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-09**

**D'ACCORDER** au Centre de formation professionnelle de la Baie-James une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « 3<sup>e</sup> édition du Défi des recrues Baie-James - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.5. PF-031 – 22<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL EN AOÛT – CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise l'accès à la culture pour tous, par la tenue de cet événement gratuit;

**CONSIDÉRANT QUE** le festival fait rayonner les talents d'artistes locaux et régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative permet de bonifier l'offre touristique et attire plus de 5 000 festivaliers.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-10**

**D'ACCORDER** à la Ville de Chibougamau une subvention maximale de 30 000 \$ pour la réalisation de son projet « 22<sup>e</sup> édition du Festival en août 2022 – CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.6. PF-032 – FÊTE NATIONALE 2022 – LSQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement festif permettra aux résidents de réaffirmer leur sentiment d'appartenance à leur municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à la priorité annuelle de l'Administration régionale Baie-James d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-11**

**D'ACCORDER** au Comité Fête Nationale Quévillon une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Fête nationale 2022 — LSQ »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**8.1. PSAE-017 – PRÉSENTATION AU SALON VÉHICULE ÉLECTRIQUE DE MONTRÉAL - CHA**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur dispose de l'expertise nécessaire à la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région et s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet démontre un potentiel réel et sa viabilité.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-12**

**D'ACCORDER** à 9311-3090 Québec inc. une subvention maximale de 5 000 \$ pour la réalisation de son projet « Présentation au Salon véhicule électrique de Montréal »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8.2. PSAE-018 – MISSION ÉCONOMIQUE À VANCOUVER - CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur dispose de l'expertise nécessaire et démontre un potentiel réel et sa viabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région et s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue au développement des relations et de l'environnement d'affaires.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-13**

**D'ACCORDER** à 9302-0469 Québec inc. une subvention maximale de 4 950 \$, correspondant à 45 % des coûts de réalisation admissible pour le projet « Mission économique à Vancouver - CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8.3. PSAE-019 – CONVENTION ANNUELLE DOTERRA EN UTAH - CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur dispose de l'expertise nécessaire et démontre un potentiel réel et sa viabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région et s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue au développement des relations et de l'environnement d'affaires.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-14**

**D'ACCORDER** à 9302-0469 Québec inc. une subvention maximale de 912 \$, correspondant à 39 % des coûts de réalisation admissible pour la réalisation du projet « Convention annuelle dōTERRA en Utah - CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.4. PSAE-020 – CONGRÈS MONDIAL DES PARFUMEURS À MIAMI – CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur dispose de l'expertise nécessaire et démontre un potentiel réel et sa viabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région et s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue au développement des relations et de l'environnement d'affaires.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-15**

**D'ACCORDER** à 9302-0469 Québec inc. une subvention maximale de 4 700 \$, correspondant à 27 % des coûts de réalisation admissible pour le projet « Congrès mondial des parfumeurs à Miami – CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.5. PSAE-021 – SOMMET DES PARTENAIRES D'APPROVISIONNEMENT AU BRÉSIL - CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur dispose de l'expertise nécessaire et démontre un potentiel réel et sa viabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région et s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue au développement des relations et de l'environnement d'affaires.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-16**

**D'ACCORDER** à 9302-0469 Québec inc. une subvention maximale de 1 156 \$, correspondant à 25 % des coûts de réalisation admissible pour le projet « Sommet des partenaires d'approvisionnement au Brésil - CHA ».

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES ET RADIATION**

**CONSIDÉRANT QUE** certains prêts comportent des risques élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'établissement de provision pour mauvaises créances consiste en une bonne pratique d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la provision a une incidence sur les états financiers et permet de mieux représenter la valeur des placements;

**CONSIDÉRANT QUE** les vérificateurs demandent une provision aux états financiers lors de leur audit en mai de chaque année;

**CONSIDÉRANT** la libération du failli et le règlement intervenu dans le dossier SRE-030.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-17**

**DE PROVISIONNER** 5 746,65 \$ à partir du Fonds Eastmain concernant le dossier SRE-031, pour l'exercice financier 2020-2021;

**D'ENTÉRINER** la décision prise par la direction générale relativement au règlement hors cour dans le cadre du dossier SRE-030;

**DE RADIER** le solde du prêt accordé au promoteur dans le dossier SRE-030, soit 10 217,94 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **10. APPUI À INTERFOR – APPROVISIONNEMENT DE LA SCIERIE DE MATAGAMI**

**CONSIDÉRANT QU'**Interfor entretient des échanges avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi qu'avec le député d'Ungava depuis plusieurs semaines afin de présenter un projet d'investissement majeur pour la modernisation de la scierie de Matagami;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour réaliser ce projet, les paramètres d'approvisionnement doivent être bonifiés et confirmés par le gouvernement du Québec avant le 24 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matagami traverse une période de difficultés économiques sans précédent et que la scierie d'Interfor est maintenant le seul employeur majeur sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire face à la concurrence mondiale et préserver sa rentabilité, l'industrie forestière doit se consolider et se moderniser tout en composant avec des approvisionnements de plus en plus limités et une hausse des coûts de la fibre;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les données du MFFP au 15 novembre 2021, la région Nord-du-Québec fournit 3 571 600 m<sup>3</sup> de bois à l'industrie forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des entreprises forestières situées sur le territoire ne bénéficient que de 1 851 500 m<sup>3</sup> en garanties d'approvisionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les possibilités forestières du Nord-du-Québec sont amplement suffisantes pour faire prospérer les entreprises situées sur son territoire et que le manque de ressources forestières pour les entreprises de la région relève de toute évidence d'un problème d'attribution de la ressource et non de disponibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet de modernisation aura des impacts significatifs sur la réduction du transport routier entre Matagami et Amos en plus de consolider la voie ferrée reliant Matagami et Senneterre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT), la reconnaissance des particularités de la région en matière d'OVT et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt du gouvernement du Québec de soutenir l'autonomie de la région, de renforcer sa capacité d'agir et de favoriser le maintien d'une population significative sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'augmentation de la garantie d'approvisionnement d'Interfor pour la scierie de Matagami représente un élément essentiel au maintien de ses opérations à long terme;

**CONSIDÉRANT** l'intention d'Interfor de réaliser le projet de modernisation si les paramètres d'approvisionnement et les délais de confirmation sont rencontrés par le gouvernement du Québec.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-18**

**D'APPUYER** la demande d'Interfor auprès du gouvernement du Québec;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'approuver la demande d'augmentation de garantie d'approvisionnement forestier d'Interfor pour sa scierie de Matagami;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de signifier formellement ses intentions dans les prochaines semaines afin de ne pas compromettre la réalisation du projet de modernisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11. DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

## **12. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**13. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 16 juin, à Chapais, comme prévu au calendrier.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-05-10-19**

**DE LEVER** la séance à 11 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Isabelle Lessard, 1<sup>re</sup> vice-présidente

\_\_\_\_\_  
Réal Dubé, secrétaire